



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 75978

Texte de la question

M. Joël Giraud * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour aider le monde associatif à continuer à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités, cela concerne l'ensemble des réseaux historiques de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, la subvention accordée à la ligue de l'enseignement par exemple a été réduite de 75 %, ce qui induit une prévision de licenciement. Celle de l'éducation nationale a été réduite de 7 %. Les préoccupations du monde associatif résident aussi au niveau du sort réservé aux fonds spécifiques permettant la formation des bénévoles des associations locales, le CDVA, sans oublier le FONJEP. Il souhaite qu'il renonce aux mesures de réduction des différentes subventions afin que les associations éducatives puissent renforcer leur rôle de lien social et de solidarité entre les générations. Il le remercie de préciser ses intentions.

Texte de la réponse

Les associations complémentaires de l'enseignement public sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelles s'ajoutent des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. La décision de transformer en 2006 un certain nombre de mises à disposition en détachements devrait être une opération neutre pour ces associations, puisqu'il est prévu que ces détachements seront financés par un accroissement des subventions qui leur seront accordées. En outre, cette solution permettra d'avoir une vision plus claire de la répartition du nombre de postes d'enseignants effectivement devant élèves.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75978

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9644

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 724